

En visioconférence, le 22 juin 2023

## Compte-rendu

**Réunion du :** 22 juin 2023

**Objet :** Conseil académique en formation plénière (CAC)

**Étaient présents :**

**Président :** M. Gilles ROUSSEL, ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Frédéric AQUILINA et de M. Éric CHARMES).

**Collège A, ayant voix délibérative :**

Mme Marie-Axelle GRANIE,  
Mme Corine MAITTE,  
M. Pierre-Jean ARNOUX, ayant reçu 1 pouvoir (de M. Alain BOUSCAYROL),  
Mme Véronique BOUTEILLER,  
M. Pascal UGHETTO, ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Matthieu DELAGE et de Mme Mélika BEN SALEM),  
Mme Paola PELLEGRINI,  
Mme Céline LÉONARD, ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Florence MERLEVEDE),  
M. Jean-Christophe NOVELLI, ayant reçu 1 pouvoir (de M. Éric INCERTI),  
Mme Odile ABRAHAM,  
M. Nicolas HAUTIERE, ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Éric ALONZO et de Mme Maria EXSTROME)  
Mme Valérie RENAUDIN, ayant reçu 2 pouvoirs (de Mme Anne-Sophie EVRARD et de Mme Hasnaa ANISS),  
Mme Franziska SCHMIDT présente jusqu'à 16h40,  
M. Majdi HOCHLAF, ayant reçu 1 pouvoir (de M. Laurent LÉBOUC),  
Mme Armelle CHABOT, ayant reçu 1 pouvoir (de M. Bernard LATORRE à partir de 17h).

**Collège B1, ayant voix délibérative :**

Mme Faten BEN SLIMANE,  
M. Olivier BROSSARD, ayant reçu 1 pouvoir (de M. Emmanuel KEITA),  
Mme Virginie COLLINS-DENIAU,  
M. Bernard LATORRE présent jusqu'à 17h,  
M. Gwendal SIMON,  
M. Yoan PECHAUD présent jusqu'à 15h58,  
Mme Florence ROUYER,  
Mme Florence JACQUINOD.

**Collège B2, ayant voix délibérative :**

M. Lionel DUTHEIL, ayant reçu 1 pouvoir (de M. Dimitri DENELEE),  
Mme Inès DE DIEGO,  
Mme Laurence VIGIER, ayant reçu 1 pouvoir (de M. Olivier CALVET),  
M. Kheireddine REZIOUK,  
Mme Anne-Laure LOZANO.

**Collège C, ayant voix délibérative :**

M. Fériel GOULAMHOUSSEN ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Emmanuel CONSTANT et de M. Miguel ORTIZ à partir de 15h38),  
Mme Camille DULOR,  
M. Miguel ORTIZ présent jusqu'à 15h38,  
Mme Aline ALAUZET,  
M. Guillaume ATGER.

**Représentants des usagers - Collège D1, ayant voix délibérative :**

Mme Enora LORCY,  
M. Christopher DEGORGUE,  
Mme Inès PASQUIER.

**Personnalités extérieures, ayant voix délibérative :**

Mme Ariane ANGELIER présente à partir de 14h30.

**Représentante de personnel désignée par tirage au sort :**

Mme Malika GRIM-YEFSAH.

**Invités permanents, n'ayant pas de voix délibérative**

Mme Agnès BAILLEUL,  
Mme Maëva BALLON,  
Mme Valérie BAUDERE,  
M. Venceslas BIRI,  
Mme Corinne BLANQUART,  
M. Philippe DEMANGE,  
Mme Cécile DORIONS,  
Mme Kristel HERMEL,  
Mme Agnès JULLIEN,  
M. Jean-Bernard KOVARIC,  
M. Jean-Paul MIZZI,  
M. Frédéric MORET,  
Mme Isabelle NAVIZET,  
Mme Stéphanie NEIBECKER,  
Mme Michèle PAPPALARDO,  
M. Serge PIPERNO,  
Mme Gabriela ROZNIECKA,  
Philippe TAMAGNY,  
Mme Sandra VIÉ.

**Rédactrice Ubiquis :** Mme Laetitia MOYSAN

\*\*\*



## Ordre du jour

I.	<b>FONCTIONNEMENT DU CONSEIL.....</b>	<b>4</b>
1.	Compte-rendu du conseil académique du 25 mai 2023 (vote) .....	4
II.	<b>GOVERNANCE .....</b>	<b>4</b>
2.	Actualité générale de l'Établissement .....	4
III.	<b>BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>4</b>
3.	Lettre d'orientation budgétaire et d'emplois (vote) .....	4
IV.	<b>GOVERNANCE .....</b>	<b>9</b>
4.	Élaboration du contrat d'objectifs et de performance de l'université Gustave Eiffel avec le MTECT (information).....	9
5.	Charte informatique et numérique (avis) .....	11
6.	Point sur la fondation Eiffel (information) .....	12
V.	<b>FORMATION .....</b>	<b>15</b>
14.	Calendrier des formations 2023-2024 (vote).....	15
15.	Règlement des études 2023-2024 : documents spécifiques (vote).....	15
16.	Évolution de l'offre de formation 2023-2024 (vote) .....	17
17.	Mise à jour des modalités de césure à partir 2023-2024 (vote).....	18
VI.	<b>RECHERCHE.....</b>	<b>18</b>
13.	Demande d'autorisation d'encadrement d'une thèse sans HDR (avis).....	18
VII.	<b>GOVERNANCE .....</b>	<b>18</b>
7.	Pérennisation de l'établissement et sortie de l'expérimentation (information).....	18
VIII.	<b>RECHERCHE.....</b>	<b>19</b>
10.	Évolution des composantes de recherche (information) .....	19
IX.	<b>INTERNATIONAL.....</b>	<b>20</b>
9.	Stratégie Europe et international (information) .....	20
X.	<b>RECHERCHE.....</b>	<b>20</b>
11.	Point d'avancement - campagne HCERES (information) .....	20
12.	Actualités doctorales et point d'avancement de la campagne doctorale 2023-2026 (information).....	21
XI.	<b>GOVERNANCE .....</b>	<b>21</b>
8.	Réorganisation de la Direction Générale des Services (information) .....	21

\*\*\*

Le quorum étant atteint avec 51 membres, 35 présents et 16 représentés, le président ouvre la séance à 13 heures 05.

**Gilles ROUSSEL** remercie les membres du CAC pour leur présence.

## FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

### 1. Compte-rendu du conseil académique du 25 mai 2023 (vote)

**Lionel DUTHEIL** note que les sujets traités ne sont pas présentés dans l'ordre dans lequel ils ont été abordés. Il demande que cela soit le cas.

**Gilles ROUSSEL** acquiesce.

*Le compte-rendu du conseil académique du 25 mai 2023 est approuvé à la majorité, soit 49 voix « pour » et 3 « abstentions ».*

## GOUVERNANCE

### 2. Actualité générale de l'Établissement

**Gilles ROUSSEL** explique que les actualités de l'établissement sont évoquées dans la lettre d'orientation budgétaire et d'emplois. Pour cette raison, il propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

## BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

### 3. Lettre d'orientation budgétaire et d'emplois (vote)

**Corinne BLANQUART** indique en préambule avoir tenté d'exploiter toutes les marges de manœuvre possibles dans un contexte particulièrement contraint.

**Corinne BLANQUART** rappelle avoir expliqué, lors de la présentation du résultat de l'exercice en début d'année, qu'un prélèvement avait dû être opéré sur le fonds de roulement à fin 2022 du fait de différente dépense (énergie, évolution de la masse salariale), mais que la situation budgétaire restait malgré tout saine. En 2023, sur la base d'une photographie forcément partielle, l'université se trouve confrontée à un certain nombre de surcoûts liés aux dépenses de fluides. La hausse réelle s'avère légèrement supérieure à l'estimé, avec une compensation seulement partielle et des dépenses complémentaires en masse salariale liées à la revalorisation du point d'indice et à celle des rémunérations des contractuels. **Olivier BERTHELOT-EIFFEL** prépare actuellement un budget rectificatif incluant un possible prélèvement complémentaire sur le fonds de roulement.

Face à ces multiples incertitudes, à un atterrissage 2023 qui invite à la prudence, à l'évolution inconnue des coûts des énergies, à une inflation qui s'atténue légèrement sans plus de certitudes, et à diverses mesures sur les salaires, l'université fonctionne dans un exercice extrêmement contraint. De surcroît, un certain nombre de chantiers sont prévus en 2024, le principal consistant à conforter les composantes dans leurs missions avec :

- une augmentation des dotations (+5 %) pour tenir compte du contexte inflationniste ;
- une augmentation du budget dédié aux stages et la création de deux niveaux de gratification supérieurs (400 000 euros, soit +18 %) ;
- un maintien des moyens additionnels *via* les actions incitatives (recherche 295 000 euros, pédagogie 160 000 euros et international 360 000 euros), en sus du guichet unique qui centralise les demandes de financement I-Site ;

- des moyens additionnels sur une base pluriannuelle (trois ans) dans le cadre du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance avec le MESR, tenant compte des différentes spécificités des composantes face aux différents enjeux fixés par le MESR (transition écologique, métiers en tension, vie étudiante, etc.).

**Corinne BLANQUART** précise que le dialogue avec le MESR se poursuit. Le budget alloué par le ministère à l'université au titre du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance devrait être connu au mois de septembre. Celui-ci sera partiellement redistribué aux composantes pour le financement de leurs différents projets.

Un autre chantier a pour objet de faciliter le fonctionnement des composantes et des services. Celui-ci se présente sous la forme de groupes de travail impliquant des agents-métiers, puis, dans un second temps, des personnels, sur la réorganisation de la chaîne financière : budget, recettes, exécution des dépenses, gestion des contrats. Le maître mot de ce chantier est de sortir d'un fonctionnement avec deux budgets, deux modalités d'exécution de la dépense, etc. Celui-ci se poursuivra en 2024, l'idée étant d'harmoniser et de simplifier un certain nombre de process.

L'université promeut par ailleurs la mise en place d'une gestion harmonisée des contrats tout en conservant un point d'entrée unique pour les chercheurs et enseignants chercheurs, ainsi qu'un accompagnement depuis le montage jusqu'à l'exécution, voire la valorisation du contrat. Le périmètre de cet accompagnement devra être convenablement défini.

L'université tente également de soutenir une politique d'investissements. L'établissement compte un certain nombre de facilités et d'équipements expérimentaux, qui renforcent son attractivité. Il apparaît donc essentiel de maintenir sa capacité d'investissement, de maintenance et d'actualisation, et d'harmoniser les modalités d'allocation des crédits alloués aux investissements scientifiques. L'objectif est d'avoir à la fois un budget pour les petits investissements scientifiques (200 000 euros) et une programmation pluriannuelle des investissements majeurs, en particulier immobiliers, numériques et dédiés aux gros équipements scientifiques (8 millions d'euros). Ces investissements seront détaillés dans un schéma directeur.

Dans un cadre contraint ne permettant pas de créer des emplois, l'université veillera à maintenir la volumétrie des emplois permanents. Elle conserve donc une latitude sur les emplois « autres » c'est-à-dire non pérennes. **Corinne BLANQUART** précise qu'elle distingue les contrats doctoraux, dont le nombre augmentera sensiblement (+5 I-Site et +9 COMP), ainsi que les contrats étudiants (+55 contrats), lesquels permettent de faire une transition avant une ouverture de poste. L'établissement souhaite également poursuivre une « campagne emplois » additionnelle I-site (2 millions d'euros) et apporter des moyens additionnels *via* la déclinaison dans les composantes du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (décharge et moyens RH).

Il s'agit enfin d'allouer des moyens supplémentaires à l'animation scientifique (200 000 euros) et d'accompagner les transformations. L'un des projets du PIA y sera consacré.

**Corinne BLANQUART** expose les budgets dédiés à chaque chantier.

**Venceslas BIRI** présente les dotations budgétaires des composantes de formation, lesquelles atteignent 780 000 euros, soit 40 000 euros de plus qu'en 2022. A noter que les formations du Génie urbain ont été transférées à de l'EUP à l'EIVP. En outre, si certaines composantes de formation n'ont pas augmenté en valeur absolue, le nombre d'étudiants concerné décroît. Néanmoins, les variations de dotation par étudiant ont toutes augmenté.

Concernant les dotations horaires, le transfert des formations du Génie urbain entraîne des écarts pour les composantes EUP (-2850h) et EIVP-GU (+3200h). **Venceslas BIRI** souligne en outre une légère augmentation de la dotation de l'UFR de Mathématiques (+100h), inhérente à la hausse du nombre d'étudiants en licence.

Évoquant les dotations des composantes de recherche, **Serge PIPERNO** rappelle les principes adoptés lors du CAC du 17 juin 2021. Ceux-ci ne changent pas : la dotation cible est répartie en fonction du « poids » de chaque composante. L'effectif d'enseignants-chercheurs, de chercheurs et de chercheurs assimilés (ingénieurs HDR ou évalués CESAAR), est modulé par un coefficient expérimental multiplicatif, avec un bonus de 10 % pour les UMR CNRS. Ces coefficients expérimentaux sont ensuite modulés en fonction du statut des personnels. Un ajustement final est finalement opéré chaque année, pour s'adapter au contexte budgétaire.

Pour 2024, une enquête a été déployée auprès des composantes de recherche pour actualiser les données relatives aux effectifs (les composantes impliquent 620 chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs de laboratoire - 610 en 2023 -, dont 5 enseignants-chercheurs de l'EIVP - la dotation ainsi récupérée auprès de l'EIVP sera directement versée aux laboratoires). Un certain nombre de mutations et de départs restent incertains étant donné que les concours de recrutements de CR et DR et les évaluations CESAAR ne sont pas terminés.

L'enveloppe globale atteint 1,847 million d'euros, laissant une marge de 15 000 euros pour prendre en compte les quelques incertitudes sur les effectifs. **Serge PIPERNO** propose de limiter les variations des dotations à la hausse et à la baisse, afin de diminuer les inégalités entre les laboratoires et les composantes, et d'augmenter la dotation minimum par enseignant-chercheur, chercheur et ingénieur HDR de 2 327 euros à 2 400 euros, de manière à compenser un peu les augmentations de prix.

**Serge PIPERNO** présente le tableau des dotations des composantes de recherche. Les laboratoires de SHS, les moins bien dotés jusqu'à présent, bénéficient d'une augmentation de 3,1 % par enseignant-chercheur. Un effort de compensation est en outre effectué s'agissant de COSYS et MAST, lequel contribue au rattrapage progressif de l'écart de soutien par rapport au modèle théorique initial de l'université. **Serge PIPERNO** précise que la baisse de dotation par enseignant-chercheur du LIGM est liée à celle de son effectif.

**Gilles ROUSSEL** indique que le CAC est consulté sur les modalités globales d'attribution, sachant que des ajustements pourront intervenir à la marge, sur la base des dotations restantes.

**Valérie RENAUDIN** s'enquiert de la part des contrats de recherche dans la partie en fonds propres.

**Gilles ROUSSEL** mentionne une dizaine de millions d'euros en 2022, un montant équivalent à ceux des formations en ressources propres.

**Valérie RENAUDIN** sollicite des précisions sur les parts en prélèvement sur les contrats, afin de les communiquer aux personnels.

**Olivier BERTHELOT-EIFFEL** indique que le système de prélèvement sur les contrats reste hétérogène. La réorganisation de la chaîne financière et de la contractualisation sera l'occasion, en 2024, de diminuer le nombre de méthodes d'immobilisation, avec un système de prélèvements et d'affectation des dits prélèvements, écrit, lisible et validé politiquement en amont.

**Valérie RENAUDIN** observe que les seuils d'immobilisation des IS sont actuellement distincts. La lettre d'orientation fait état d'une harmonisation des seuils et d'une plus grande souplesse. Or le seuil dédié à la recherche est supérieur à celui du volet universitaire. Qu'entend l'Administration par « une plus grande souplesse » ?

**Corinne BLANQUART** répond qu'il s'agit d'instaurer des seuils harmonisés en laissant des latitudes.

Pour **Valérie RENAUDIN**, cette démarche est pertinente.

**Olivier BERTHELOT-EIFFEL** ajoute qu'il existe actuellement quatre niveaux d'immobilisations incorporelles. L'objectif serait de fixer un seuil d'immobilisation de 1 000 euros pour toute l'université, un montant relativement neutre en termes d'équilibre budgétaire et de nombre de fiches – Ces dernières devant diminuer cependant diminuer légèrement. Ceci permettra d'avoir une visibilité et de mener une réflexion universelle sur les immobilisations.

**Olivier BERTHELOT-EIFFEL** explique qu'il ne peut pas rendre fongibles l'investissement et le fonctionnement, mais qu'il peut transférer des masses.

**Majdi HOCHLAF** évoque la volumétrie des emplois pérennes. Ces derniers découleront-ils de concours ou de transferts entre universités ?

**Frédéric MORET** répond que l'enveloppe dédiée aux créations d'emplois n'offre qu'une faible marge de manœuvre budgétaire. Il ne s'interdit toutefois rien, selon les projets et l'enthousiasme du conseil académique vis-à-vis de ces derniers.

**Armelle CHABOT** indique que la récupération, par l'université, des financements versés par les écoles doctorales et destinés aux étudiants en mobilité, se révèle particulièrement chronophage, sachant que les étudiants ne peuvent pas les percevoir directement. **Armelle CHABOT** demande que ce sujet soit pris en compte par le groupe de travail sur la chaîne financière.

**Frédéric MORET** confirme la complexité de la situation. À son sens, il conviendrait d'établir des systèmes de compensation. De surcroît, le coût des salariés affectés à la gestion de ces financements est considérable.

**Gilles ROUSSEL** prône une réflexion sur les stages (simplification de la gestion administrative, attractivité), mais également sur les doctorants et les postdocs, lesquels portent l'image de l'université à l'étranger.

**Corinne BLANQUART** annonce avoir sollicité, pour le volet « vie étudiante » du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance, des relais sur les campus afin de fluidifier les process.

**Lionel DUTHEIL** note dans la lettre d'orientation que l'université souhaite poursuivre l'inflexion afin de s'extraire de la logique du « tout appel à projets ». Cependant, ce terme revient fréquemment dans le document. De plus, l'augmentation des dotations est liée à celle de l'inflation. **Lionel DUTHEIL** requiert un exemple illustrant la mise en œuvre du principe d'inflexion.

**Lionel DUTHEIL** demande en outre si le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance de l'université inclut une logique de création de postes.

**Corinne BLANQUART** répond par la négative.

**Gilles ROUSSEL** indique que le seul secteur dans lequel le plafond d'emplois de fonctionnaires peut être augmenté est celui des CPJ.

**Lionel DUTHEIL** sollicite un retour sur le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance proposé par l'université.

**Gilles ROUSSEL** indique que cette présentation a eu lieu lors du précédent CAC et est disponible sur le cloud.

**Corinne BLANQUART** évoque la création d'un fonds de transition écologique, dans le cadre du Contrat d'Objectif de Moyens et de Performance du MESR :

- métiers en tension : filière IA et décharges pour l'école d'architecture ;
- recherche et innovation : 9 contrats doctoraux ;
- vie étudiante : complément CMA pour les mobilités inter-campus des étudiants.

**Corinne BLANQUART** précise que l'enjeu central est les modalités de déclinaison du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance dans les composantes de l'université.

**Lionel DUTHEIL** en conclut qu'un retour sera fait aux composantes une fois le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance obtenu.

**Corinne BLANQUART** le confirme.

**Gilles ROUSSEL** explique que l'université a avant tout besoin d'un accompagnement humain pour mettre en œuvre ses nombreuses actions et politiques.

**Corinne BLANQUART** souscrit à cette remarque.

**Lionel DUTHEIL** requiert des précisions sur la création éventuelle d'une chaire de professeur junior.

**Gilles ROUSSEL** répond que les règles de demande changent chaque année. En 2022, l'université avait sollicité quatre chaires par an pendant trois ans (une CPJ de type DR DD, et trois CPJ de type PU : une en SHS, une en STS et une pour les écoles). Or elle a obtenu une de type DR DD.

**Serge PIPERNO** indique que ce poste a été validé côté MTECT pour DR DD.

**Gilles ROUSSEL** annonce que la campagne sera prochainement déployée avec les laboratoires. L'ensemble des départements sont concernés, ainsi que les unités de recherche ESYCOM et MSME.

**Lionel DUTHEIL** relève enfin dans la présentation la réactivité des collègues face à une arrivée particulièrement précoce du budget.

Pour **Yoann PECHAUD**, la réorganisation de la gestion contractuelle semble marquer la fin de la DVR pour les ex-U, laquelle était pourtant pertinente, avec un interlocuteur par laboratoire. Quel modèle l'université envisage-t-elle d'instaurer ?

**Olivier BERTHELOT-EIFFEL** indique que l'université compte deux modèles de gestion contractuelle :

- un modèle très intégré du côté DVR, satisfaisant dans son fonctionnement ;
- un modèle dédié aux départements de recherche, moins intégré puisque le service Affaires contractuelles fait de l'amont et de la recette, le service du budget installe les crédits, les pôles de gestion procèdent à des dépenses et la DGRH gère les emplois.

Le Président a demandé la mise en place d'un point d'entrée unique sur l'ensemble du périmètre contractuel, sachant que s'il existe divers types de contrats (formation, recherche), certains besoins se révèlent transversaux. L'organisation cible, elle, est en cours de définition et impliquera comme point d'entrée, un front office.

Sur les contrats de recherche, **Olivier BERTHELOT-EIFFEL** prône un modèle intégré proche du modèle DVR, de manière ce que le chercheur soit accompagné dès la conception/négociation du contrat jusqu'au bilan financier. Il s'agit de sécuriser l'ensemble de la chaîne et d'en fluidifier la mise en œuvre.

Sur la partie formation, le besoin d'intégration est moindre.

Les différentes profondeurs de champ sont évaluées en fonction des types de contrats, avec les collègues en charge de leur gestion administrative, mais également avec les laboratoires. Aucune décision ne sera prise sans que son efficacité sur le terrain ne soit démontrée.

**Yoann PECHAUD** demande si le système de gratification des stages sera fonction du nombre de mois donnés au laboratoire ou d'une enveloppe.

**Gilles ROUSSEL** répond qu'il suivra le système en place (nombre de mois). Il tient en outre à ne pas multiplier les niveaux.

**Yoann PECHAUD** invite l'Administration à veiller à attribuer les gratifications au plus tard au mois de novembre.

**Gilles ROUSSEL** prend note de cette demande.

**Fériel GOULAMHOUSSEN** estime que la présentation éclaire sur la trajectoire de l'établissement du point de vue de l'intégration et de la fusion. Celle-ci va dans le bon sens et contribue au fait que l'université devienne un établissement de plus en plus intégré, hormis peut-être s'agissant d'ESIEE Paris.

**Fériel GOULAMHOUSSEN** note également la présence de questions environnementales dans la lettre d'objectifs, un incontournable pour une université dite de la ville durable. Il regrette en revanche le manque d'approfondissement de la question de l'exemplarité des campus, ou encore de celle de la mobilité, notamment sur la cité Descartes. **Fériel GOULAMHOUSSEN** relève à ce propos un écart de 1,5 million d'euros concernant les dépenses d'énergie et, en regard, un budget d'investissement de 8 millions d'euros avec la promesse d'investissements pluriannuels. Or ni les résultats des appels à projets auxquels l'université a répondu (France 2030, CPER, etc.) ni les objectifs en termes de performances énergétiques des bâtiments ne figurent dans le document. Or ces informations permettraient notamment de dégager des moyens de fonctionnement susceptibles de répondre à des besoins de formation et de recherche.

Enfin, l'ENSG et l'EIVP ont intégré les questions des DDRS. **Fériel GOULAMHOUSSEN** regrette qu'ESIEE Paris n'en ait pas fait autant.

Évoquant la question bâtiminaire, **Philippe DEMANGE** explique qu'un certain nombre de priorités sont en cours de définition, sujet qui sera confié à la nouvelle commission PINS, laquelle examinera plus particulièrement les objectifs réels liés à investissements avec résultats. Au-delà des actions d'investissement, **Philippe DEMANGE** s'intéresse à diverses problématiques, dont celle des comportements humains. Il a, dans ce sens, sollicité un certain nombre d'informations factuelles sur la consommation mensuelle et annuelle des bâtiments.

**Gwendal SIMON** s'interroge quant à la nature des points abordés pour avis.

**Gilles ROUSSEL** explique que l'avis est un vote du CAC adressé au CA. Le CAC est invité, ce jour, à rendre un avis sur la lettre d'orientation budgétaire. Par la suite, il devra émettre un vote sur les dotations aux composantes de recherche et de formation.

**Frédéric MORET** précise que la lettre d'orientation est votée par le CA et fait, au préalable, l'objet d'un avis émis par le CAC. En revanche, la répartition des dotations aux composantes fait partie des prérogatives du Conseil Académique.

**Gilles ROUSSEL** indique qu'en CA et au CAC, des points sont présentés pour information et n'impliquent, de fait, ni avis ni vote. D'autres requièrent un avis, lequel est transmis à des instances tierces, ou un vote, donc sans implication d'une autre instance.

**Marie-Axelle GRANIER** s'étonne qu'il soit demandé au CAC de voter la répartition des dotations aux composantes alors même que le CA n'a pas encore voté le budget.

**Gilles ROUSSEL** explique que la lettre d'orientation expose les grandes lignes de cette répartition. Il a par ailleurs bon espoir que le CA valide l'avis du CAC, ainsi que la dotation globale. Si cela n'est pas le cas, l'Administration reviendra vers le Conseil Académique au titre d'un nouveau vote.

**Majdi HOCHLAF** remarque pour sa part que les effectifs ne sont pas encore confirmés.

**Gilles ROUSSEL** rappelle que le CAC vote sur le principe et les dotations minimales aux laboratoires. Une partie de la volumétrie pourra, à la marge, faire l'objet d'une répartition différente.

**Valérie RENAUDIN** signale que l'annexe 5 et les éléments chiffrés ont été complétés dans le cloud la veille au soir.

**Lionel DUTHEIL** souligne que cette situation de flottement est liée au fait que la répartition des dotations des composantes intervient, cette année, bien plus tôt qu'habituellement.

**Gilles ROUSSEL** en convient. Toutefois, la répartition des dotations par composante est toujours précisée la veille, voire le jour même du CAC. De plus, les principes n'ont pas évolué, hormis en ce qui concerne la dotation globale et l'augmentation de la dotation par enseignant-chercheur.

**La lettre d'orientation budgétaire et d'emplois 2024 reçoit un avis favorable à la majorité, soit 42 voix « pour », 4 « abstentions » et 7 voix « contre » des membres présents et représentés.**

**Les dotations aux composantes de formation et de recherche sont approuvées à la majorité, soit 45 voix « pour », 3 « abstentions » et 5 voix défavorables des membres présents et représentés.**

**Armelle CHABOT** demande que les documents soient adressés aux membres du CAC *a minima* une semaine avant la réunion.

**Gilles ROUSSEL** admet que cette organisation pourrait être améliorée. Cependant, le nouveau calendrier de validation de la lettre d'orientation budgétaire permettra notamment d'améliorer la campagne d'emplois sur les PRAG.

**Valérie RENAUDIN** s'enquiert de la manière dont les dotations seront transférées et ventilées entre les UMR.

**Gilles ROUSSEL** indique que les UMR se verront affecter leur dotation directement, sauf indication contraire de leur part.

**Valérie RENAUDIN** observe que certaines règles d'arbitrage peuvent poser problème pour certaines composantes SPI incluant une quote-part de TS non prise en compte dans les éléments de dotation. Des unités pourraient bénéficier de règles de répartition plus compatibles avec, par exemple, des actions de recherche sur des grands équipements.

**Gilles ROUSSEL** souligne que cette remarque concerne la gestion de la dotation. La règle d'affectation, elle, est claire.

## GOUVERNANCE

### **4. Élaboration du contrat d'objectifs et de performance de l'université Gustave Eiffel avec le MTECT (information)**

**Jean-Bernard KOVARIK** présente la démarche d'élaboration du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) qui sera conclu entre l'université et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

D'après le guide élaboré par le Secrétariat général de ce ministère, le Contrat d'Objectifs et de Performance est un outil au service du pilotage de l'établissement et de la performance. Il portera sur trois ans, à savoir de 2023 à 2025. Les bilans annuels seront examinés en concertation avec l'université et les tutelles concernées.

**Jean-Bernard KOVARIK** précise qu'à compter de 2026, la nouvelle vague E de contractualisation au sens du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sera mise en œuvre. Les statuts de l'établissement auront alors probablement été pérennisés. Le présent Contrat d'Objectifs et de Performance s'entend par conséquent transitoire. De surcroît, une feuille de route *ad hoc* ayant été contractualisée l'année passée avec le ministère de

l'Enseignement supérieur, le contrat concernera uniquement les relations de l'établissement avec le ministère de la Transition écologique.

Dès 2022, un certain nombre de réunions ont été organisées avec les Directions générales du ministère de la Transition écologique afin de recueillir leurs attentes. 95 % des travaux de préparation ont été réalisés, raison pour laquelle la V0 de ce COP peut aujourd'hui être exposée au CAC. Des versions transitoires continueront d'être présentées jusqu'au mois de novembre 2023, date d'approbation de la version finale du contrat par le CA.

**Jean-Bernard KOVARIK** présente la V0 du Contrat d'Objectifs et de Performance.

Le précédent COP établi pour l'IFSTTAR faisait état « d'axes » décomposés en « objectifs ». Il est aujourd'hui question « d'objectifs de performance » déclinés en « projets stratégiques ». L'objectif global restant de mettre en œuvre le projet FUTURE issu de l'appel I-Site. Ces objectifs de performance sont les suivants :

- Intégrer les enjeux de sobriété et de frugalité dans la transition de villes et des territoires ;
- Agir pour une transition juste et équitable des villes et des territoires ;
- Agir pour la sécurité et la résilience des villes et des territoires ;
- Mobiliser tous les leviers d'action de l'université pour être force d'entraînement vers la transition écologique et énergétique dans les villes et les territoires, y compris à l'international.

**Jean-Bernard KOVARIK** expose ensuite les modalités de suivi et d'évaluation du Contrat d'Objectifs et de Performance.

**Majdi HOCHLAF** n'identifie pas de véritable volet environnemental dans le Contrat d'Objectifs et de Performance présenté, sachant que la décarbonation n'est pas la seule action à mener.

**Valérie RENAUDIN** souhaite savoir où s'inscrit le travail sur les systèmes de transport dans le Contrat d'Objectifs et de Performance.

**Jean-Bernard KOVARIK** explique que le document est le fruit de la rencontre entre les attentes des directions d'administration centrale du MTECT et les compétences de l'université, avec la mise en valeur de la richesse que cette dernière peut offrir au ministère ainsi qu'à la société. Force est de constater qu'aujourd'hui, les sujets de transport et de mobilité ont bien été exprimés par la DGITM, contrairement aux enjeux sanitaires et de biodiversité qui, eux, se retrouveront dans le projet scientifique de l'I-Site FUTURE.

**Valérie RENAUDIN** indique qu'elle espérait retrouver dans le Contrat d'Objectifs et de Performance les termes de France 2030.

**Jean-Bernard KOVARIK** souligne que le Contrat d'Objectifs et de Performance présenté ce jour est une V0, laquelle doit faire l'objet d'une discussion au sein du CAC afin de parvenir à la V1. L'expression des projets stratégiques et des objectifs de performance doit refléter une vision aussi consensuelle que possible.

**Serge PIPERNO** s'enquiert, parmi les trois premiers objectifs de performance, de la part des nouvelles activités prévues entre 2023 et 2025, par rapport aux travaux habituels.

**Jean-Bernard KOVARIK** répond que le Contrat d'Objectifs et de Performance ne se place pas dans une volonté de nouveauté, mais de mise en œuvre du projet de l'I-Site FUTURE. De nouvelles attentes peuvent s'exprimer, mais sont en réalité déjà connues. **Jean-Bernard KOVARIK** pense notamment à la formation, à la décarbonation, à la biodiversité, au recyclage, à la préservation des ressources, à la justice sociale ou encore à la cybersécurité. L'université a la particularité, de par ses disciplines et ses thématiques, d'être au centre des grands enjeux de demain. Elle constitue en outre une ressource et un atout pour le ministère de la Transition écologique, dans le respect de la liberté académique, pour contribuer à construire des trajectoires économiquement soutenables et socialement acceptables.

**Nicolas HAUTIERE** note l'absence du volet « technologie » de l'IFSTTAR dans le document. Celui-ci est-il transmis aux ITE et aux EIT ?

**Gilles ROUSSEL** affirme que la technologie est mobilisée partout, de manière systémique, et n'est donc pas présentée comme un objet particulier.

**Nicolas HAUTIERE** souhaite savoir si le projet vise à développer une mobilité décarbonée pour répondre aux usages.

**Gilles ROUSSEL** indique que le contenu du Contrat d'Objectifs et de Performance permettra d'explicitier ces points. Il admet que certaines formulations sont à revoir.

**Armelle CHABOT** demande à Jean-Bernard KOVARIK ce qu'il entend par « finalisée » dans la mention « *mobiliser la recherche académique et finalisée* » (objectif 4.2).

**Gilles ROUSSEL** confirme qu'il est préférable d'inscrire « *mobiliser la recherche* ». Il annonce par ailleurs que le Contrat d'Objectifs et de Performance donnera lieu à d'autres échanges en CAC.

## **5. Charte informatique et numérique (avis)**

**Jean-Paul MIZZI**, RSSI (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information), évoque un nombre de cyberattaques en forte augmentation (+37 % entre 2020 et 2021), avec des méthodes toujours plus sophistiquées. L'ESR n'est pas épargné : deux attaques significatives ont eu lieu fin 2022. Les cybercriminels basent ces attaques sur l'ingénierie sociale et donc les failles humaines. Il s'avère donc indispensable d'instaurer des moyens de protection destinés à décourager l'attaquant, et de verrouiller au maximum les accès aux données.

La réglementation a fortement évolué en 2022, avec notamment un décret produit au mois d'avril et une instruction générale interministérielle IGI 1337 datée du 26 octobre, lesquels imposent une homologation des différents services informatiques et numériques avant leur mise en exploitation ce qui va nécessiter une priorisation des SI les plus critiques. Un système d'information efficace implique que, collectivement, chacun ait conscience de l'utilité des actions de protection, éveille sa vigilance et s'organise en conséquence. La charte constitue l'un des piliers de cette politique.

Au sein de l'université, l'autorité qualifiée en matière de sécurité des SI (AQSSI) est le Président de l'université. La mise en œuvre de la politique est gérée par le comité de pilotage SSI et le comité opérationnel, lequel peut basculer à tous moments en cellule de crise. Une équipe RSSI est également présente qui s'appuie sur des correspondants dans les composantes, laboratoires et services de l'université. Les personnels de la DGDIN assurent la mise en œuvre et la gestion opérationnelle de la SSI. Ils sont également mobilisés pour la supervision des infrastructures et des services ainsi que pour la remontée des alertes et la diffusion des bonnes pratiques. Enfin, l'université souhaite développer une ligne directrice Zéro trust : vérification continue, privilège proportionné, segmentation, inspection des charges utiles et analyse comportementale des flux pour détecter les activités suspectes.

**Jean-Paul MIZZI** indique que, pour être efficace, l'organisation doit être associée à une démarche d'amélioration continue (roue de Deming et méthode du Kaizen).

L'engagement individuel détaillé dans la charte a pour finalité d'éviter les risques à travers des actions de sensibilisation, de prévention et de dissuasion, de faciliter la détection d'attaques et de limiter les dégâts.

**Jean-Paul MIZZI** détaille les articles de la charte. Il précise que les responsables des clubs et des associations ont également une responsabilité en matière de cybersécurité puisqu'ils utilisent des moyens informatiques et numériques de l'université et par conséquent ils sont invités à signer une décharge.

La charte est issue de travaux menés par un groupe de travail qui a mobilisé des représentants de la DGDIN, de l'équipe SSI, de la VP numérique, de la FSD ou encore de la DPO. Elle est annexée au règlement intérieur, raison pour laquelle le CAC est consulté à son sujet.

**Enora LORCY** demande si cette charte est à destination des personnels et des étudiants.

**Gilles ROUSSEL** répond par l'affirmative.

**Enora LORCY** estime que nombre de formulations de la charte semblent s'adresser aux personnels de l'université uniquement. Pour quelle raison l'ancienne annexe 2 dédiée aux étudiants a-t-elle été supprimée ?

Par ailleurs, l'annexe 3 est peu respectueuse de l'étudiant dans le sens où ce dernier est tenu de signer une décharge de responsabilité, car considéré comme susceptible d'être moins attentif que les personnels de l'université. Ce problème dure depuis plusieurs années. Pour preuve, les étudiants n'avaient pas accès aux outils type Cloud jusqu'à très récemment en raison, uniquement, de la crainte de l'Administration qu'ils ne commettent des erreurs.

Pour **Jean-Paul MIZZI**, la charte ne distingue pas véritablement les personnels et les étudiants. Il procédera néanmoins à une vérification, sachant qu'il n'a aucune volonté d'ostraciser qui que ce soit. Reste que les clubs et les associations ont des activités propres ; leurs bureaux doivent être sensibilisés au fait que l'accès au SI implique

d'avoir pleine conscience des conséquences des activités et des actions mises en œuvre. Ceci participe à la vigilance collective.

**Enora LORCY** s'étonne, dans ce contexte, que seuls les bureaux étudiants soient tenus de signer une décharge de responsabilité, alors même que les étudiants prennent connaissance de la charte à leur arrivée dans l'établissement. **Enora LORCY** ajoute que les termes de la décharge ne sont pas clairs.

**Gilles ROUSSEL** fait valoir qu'une association possède un statut particulier et est hébergée par l'université alors même que l'étudiant fait partie de cette dernière.

**Enora LORCY** maintient sa remarque quant au manque de clarté de la décharge et au manque de confiance vis-à-vis des associations étudiantes.

**Inès DE DIEGO** souligne que certaines associations sont gérées par des personnels de l'université.

**Jean-Paul MIZZI** indique que les associations de personnels devront également signer une décharge.

**Pascal UGHETTO** observe que les étudiants ont probablement plus de difficultés que les personnels de l'université à identifier les tentatives d'hameçonnage. Une communication spécifique est-elle prévue à leur attention, sachant qu'au sein de cette population, la rotation est importante et le processus d'intégration est différent ? Au-delà, les étudiants signeront la décharge de manière automatique, parmi la vingtaine de documents qui leur sont soumis à leur arrivée.

**Jean-Paul MIZZI** répond qu'une enquête est prévue au niveau du parlement étudiant. Des actions de sensibilisation sont en outre mises en œuvre, auxquelles les étudiants sont conviés, avec des études de cas. Enfin, au mois d'octobre, se tiendra le « Cyber mois », une manifestation organisée au niveau européen, qui donnera lieu à des communications sur l'intranet : le thème sera sur l'ingénierie sociale.

**Gilles ROUSSEL** précise que la charte est un document légal et donne par conséquent lieu à des actions de communication.

**Virginie COLLINS-DENIAU** demande si l'université envisage d'instaurer un système de CAPTCHA.

**Jean-Paul MIZZI** indique que ces éléments sont effectivement appréhendés dans le cadre de la finalisation de la politique de protection des SI.

**Véronique BOUTEILLER** suggère de communiquer sur les erreurs commises au sein de l'université et d'exposer des exemples concrets.

**Jean-Paul MIZZI** indique que le programme de sensibilisation reprendra des études de cas.

**Fériel GOULAMHOUSSEN** considère que la signature d'une décharge permet d'éviter l'infantilisation des associations d'étudiants. Il propose par ailleurs de mettre à la disposition des étudiants le formulaire « Sécuriser l'environnement et les pratiques numériques à destination des étudiants ».

**Gilles ROUSSEL** propose de passer au vote. Il ajoute que plusieurs universités et autres entités administratives ont récemment été la cible de cyberattaques.

**La charte informatique et numérique reçoit un avis favorable à la majorité, soit 43 voix « pour », 8 « abstentions » et 3 voix « contre » des membres présents et représentés.**

*La séance est suspendue de 15 heures 30 à 15 heures 45.*

## **6. Point sur la fondation Eiffel (information)**

**Michèle PAPPALARDO**, Présidente de la Fondation Université Gustave Eiffel, remercie le CAC pour son invitation. La fondation, créée en novembre 2022, est un objet en cours de formation. En tant qu'organisation indépendante, elle devra également signer la charte informatique et numérique de l'université.

Les missions de la fondation sont les suivantes :

- aider l'Université à mener ses missions en élargissant ses moyens d'action y compris financiers ;

- soutenir la vie étudiante à l'Université ;
- rapprocher la recherche des besoins grâce aux échanges avec les mécènes ;
- améliorer la transversalité entre les entités de l'Université et entre les types de recherches / sciences pour répondre aux questions du terrain ;
- travailler dans une perspective d'intérêt général (les mécènes ne détiennent pas la propriété intellectuelle des projets qu'ils financent) ;
- améliorer la visibilité de l'Université et de ses travaux sur les thèmes de la ville durable notamment.

La Fondation Université Gustave Eiffel propose un thème commun avec celui de l'université, à savoir construire une ville durable :

- mobilité & logistique ;
- adaptation et résilience au changement climatique ;
- des villes sobres face à la rareté des ressources ;
- des villes plus humaines : saines – solidaires – inclusives ;
- la finance durable au service de la transition écologique et de l'adaptation de la ville durable ;
- un périmètre international et des projets fédérateurs « transversaux ».

La fondation en est à ses prémices, raison pour laquelle ses mécènes sont, pour l'instant, peu nombreux. **Michèle PAPPALARDO** indique que l'objectif budgétaire de 2023 s'élève à 330 000 euros provenant :

- le du département de Seine-et-Marne, mécène cofondateur de la fondation ;
- de la CCI de Seine-et-Marne, mécène cofondateur de la fondation (son Président siège au bureau de la fondation) qui permet de créer un lien avec, à la fois, des entreprises et des collectivités locales ;
- de l'entrée probable du groupe La Poste en 2023 – notamment au titre de la finance durable ;

La fondation a pour objectif de faire croître le nombre des mécènes et, par conséquent, le budget.

**Michèle PAPPALARDO** expose les activités de la fondation :

- vie étudiante : ressource ;
- bourses : stages de recherche, mobilité des étudiants, bourses au mérite et bourses pour les bacheliers qui entament des études dans des filières scientifiques ou d'ingénierie ;
- chaires : rafraîchissement urbain, transition foncière, durabilité et corrosion des bétons bas carbone.

D'autres projets sont en cours d'examen :

- finance à impact ;
- mobilité dans les villes moyennes ;
- immobilier et bureaux de demain ;
- logistique urbaine ;
- cybersécurité et transports collectifs.

La fondation a commencé à travailler, en l'occurrence sous forme d'ateliers, en octobre 2022 puis en juin 2023, avec des chercheurs de l'Université et des partenaires extérieurs, sur le thème de l'adaptation des villes au changement climatique (rafraîchissement urbain, inondations urbaines liées aux réseaux fluviaux, résilience des réseaux urbains et étude internationale sur les événements extrêmes dans les villes depuis cinq ans) et de la transition foncière (sujets liés au sol et à la transition écologique) thème proposé par l'institut du même nom, en lien avec l'école d'architecture et l'EIVP. La fondation est bien entendu ouverte à d'autres thèmes, mais veillera à ne pas en accepter un nombre trop important.

**Michèle PAPPALARDO** envisage par ailleurs d'organiser des « Rendez-vous » de la fondation, deux à trois fois par an, à travers des webinaires, des conférences. Le premier sera consacré au village des athlètes des Jeux Olympiques 2024.

**Ines PASQUIER** souhaite savoir qui est éligible aux bourses proposées par la fondation.

Selon **Michèle PAPPALARDO**, ces bourses s'adressent à tous. Les modalités d'attribution des bourses sont détaillées dans le document de présentation. Des bourses sont également destinées aux laboratoires par exemple.

**Corinne MAITTE** demande ce qu'est une chaire au niveau de la fondation. En outre, qui anime et participe aux ateliers ?

**Michèle PAPPALARDO** répond que les ateliers sont le nom donné aux réunions de travail organisées par la fondation. Ils permettent aux chercheurs de l'université d'échanger avec des partenaires intéressés par les travaux de l'université sur les sujets évoqués.

**Gilles ROUSSEL** explique que les chaires sont à distinguer des CPJ. Leur durée d'existence varie en fonction de celle du projet.

**Pierre-Jean ARNOUX** précise que sur les différentes chaires en cours de maturation au sein de la fondation, certaines peuvent durer jusqu'à cinq ans avec des projets de financement de postdocs, de CDD, etc. Une chaire est un projet de recherche structurant pour la fondation.

**Gilles ROUSSEL** ajoute qu'une chaire peut également revêtir un aspect de formation.

**Pierre-Jean ARNOUX** évoque les diverses bourses étudiantes proposées par la fondation :

- stage master à destination des étudiants, avec une incitation à la mobilité inter-campus ;
- master à destination des laboratoires pour encourager ces derniers à positionner les sujets de recherche sur les thématiques de la fondation ;
- bourses d'excellence pour les étudiants en provenance de Seine-et-Marne ;
- bourse à destination des étudiantes qui entament une carrière scientifique.

**Inès DE DIEGO** signale que les actions de la fondation ne sont pas visibles sur Google. Il n'est donc pas surprenant que les bourses ne trouvent pas preneur.

**Pierre-Jean ARNOUX** en convient, mais rappelle que la fondation en est à ses prémices.

**Michèle PAPPALARDO** confirme la nécessité d'améliorer la communication sur les actions de la fondation, en particulier les bourses.

**Inès DE DIEGO** estime par ailleurs qu'il serait préférable d'aider les étudiants de première année en difficulté plutôt que des bacheliers.

**Gwendal SIMON** requiert des précisions sur la nature de la structure juridique de la fondation. Cette dernière est-elle un moyen pour l'université de récupérer des fonds propres ?

**Gilles ROUSSEL** répond que la fondation reste une entité externe et ne rapporte pas d'argent à l'université.

**Armelle CHABOT** invite l'Administration à créer un site web dédié à la fondation. Par ailleurs, les actions de mécénat donnent-elles lieu à des déductions fiscales ?

**Michèle PAPPALARDO** répond par l'affirmative, à hauteur de 60 % *a priori*.

**Armelle CHABOT** demande si les logos des partenaires apparaissent dans les brochures de la fondation.

**Gilles ROUSSEL** répond que la Fondation UGE s'est engagée à indiquer sur ses supports de communication que les travaux sont réalisés avec l'aide financière des mécènes cofondateurs. Cela ne signifie en aucun cas qu'ils ont un quelconque droit sur les résultats ni sur la possibilité d'imposer le choix des travaux financés, comme indiqué ensuite.

**Pierre-Jean ARNOUX** précise que le mécénat n'est pas une action contractuelle.

**Gilles ROUSSEL** indique qu'une fois le versement effectué, l'argent est géré par la fondation seule.

**Armelle CHABOT** souligne que le comité scientifique de la fondation pourrait faire doublon avec celui des chercheurs.

**Michèle PAPPALARDO** explique que la fondation ne prévoit pas de créer un comité scientifique spécifique, mais de recourir à ceux des chercheurs de l'université.

**Gilles ROUSSEL** propose aux membres du CAC d'adresser leurs éventuelles questions supplémentaires à Michèle PAPPALARDO.

#### **14. Calendrier des formations 2023-2024 (vote)**

**Venceslas BIRI** propose une année universitaire 2023/2024 débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et se terminant le 30 septembre 2024, donc sur 13 mois, comme tous les ans depuis plusieurs années, permettant ainsi de couvrir les stages tardifs par exemple. Egalement depuis plusieurs années, il rappelle qu'il faut tenter de libérer une demi-journée par semaine aux étudiants, les jeudis après-midi si possible, pour leur permettre de participer à des activités extra cursus. Des discussions auront lieu avec les composantes de formation sur ce sujet.

Enfin, la communauté étudiante se retrouvera du 3 au 5 octobre 2023 pour un évènement d'intégration « semaine de la rentrée », l'information a été transmise aux composantes de formation pour que les étudiants puissent être en partie libérés sur ces journées.

**Enora LORCY** précise que les étudiants tiendront des stands à la Maison de l'étudiant et des animations sur le parvis de Copernic. L'idée n'est pas de les libérer sur la totalité des trois jours, mais de leur permettre de terminer un peu plus tôt ou de bénéficier du report de certains cours.

**Corinne MAITTE** imagine difficilement pouvoir répondre à ces demandes compte tenu du calendrier contraint.

**Enora LORCY** s'enquiert de la possibilité de transmettre le calendrier des instances aux responsables de formations pour éviter que des cours et des examens ne soient positionnés sur les jeudis après-midi ou que les étudiants puissent être considérés en absence justifiée.

**Venceslas BIRI** acquiesce.

**Majdi HOCHLAF** demande si les doctorants sont concernés par ce calendrier.

**Gilles ROUSSEL** répond par l'affirmative. En revanche, une dérogation doit être votée s'agissant de la date limite de soutenance.

**Serge PIPERNO** signale qu'un texte prévoit désormais la possibilité de soutenir jusqu'au 31 décembre (Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur).

***Le calendrier des formations 2023-2024, s'étendant du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 30 septembre 2024, est approuvé à l'unanimité, soit 54 voix « pour » des membres présents et représentés.***

#### **15. Règlement des études 2023-2024 : documents spécifiques (vote)**

**Venceslas BIRI** note trois modifications notables dans les Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCC) spécifiques.

##### M2 Génie civil, parcours MMSCT

Pour obtenir la validation de la seconde année du Master Génie Civil (semestres 3 et 4 du Master) : parcours MMSCT, un étudiant doit cumuler l'obtention des résultats suivants :

- valider l'ensemble des Unités d'Enseignement du semestre 3 (cours d'octobre à février) ;
- une moyenne supérieure ou égale à 12/20 au stage.

Il n'existe pas de compensation entre les semestres 3 et 4 (qui concerne le stage). Les UE du semestre 3 ne sont pas compensables entre elles.

##### L1 Mathématiques

Sur le L1 Mathématiques (UFR Maths), il sera proposé aux étudiants en échec au S1 la possibilité de suivre un semestre de remise à niveau dit « S0 » afin de préparer un redoublement ou une réorientation pour l'année ultérieure. Ce dispositif est incitatif et non contraignant.

## M1 Histoire Préparation CAPES

Concernant le M1 Histoire Préparation au CAPES, la note de mémoire ne peut pas être compensée. En outre, les cours obligatoires ne sont pas notés, mais validés selon les modalités établies par les enseignants. Seule la note de soutenance du mémoire vaut pour l'obtention de la mention. Le mémoire étant la seule UE à donner lieu à une note, il n'y a aucune possibilité de compenser.

**Venceslas BIRI** indique par ailleurs ne pas avoir reçu tous les nouveaux RESDI (règlements des études spécifiques aux diplômes d'ingénieurs). A priori, il n'y aura pas d'évolution pour l'EIVP et ESIEE. Quant à l'ENSG, elle a réalisé son premier RESDI (qui reprend les modalités déjà définies dans l'ancien règlement intérieur).

Pour l'EAVT, le document équivalent est le Règlement des études et des examens de l'EAV&T.

**Enora LORCY** pensait que toute UE était automatiquement acquise à partir de 10/20 et non de 12/20.

**Venceslas BIRI** souscrit à cette remarque et propose de demander au responsable de formation que la note minimale pour le stage soit ramenée à 10/20.

**Majdi HOCHLAF** s'enquiert de la dotation budgétaire qui sera utilisée pour le S0 des L1 Mathématiques. Pour quelle raison cette disposition n'est-elle pas généralisée à toutes les composantes ?

**Frédéric MORET** répond que le S0 des L1 est, d'un point de vue économique, neutre, sachant que le nombre d'étudiants amenés à passer en S2 sans avoir validé le S1 diminue de fait. Le volume d'heures ainsi économisé est consacré à la remédiation.

**Lionel DUTHEIL** demande s'il existe une date limite pour voter les MCC.

**Cécile DORIONS** indique que les MCC peuvent être modifiées et validées par le Conseil académique jusqu'au 30 septembre.

**Lionel DUTHEIL** affirme que certaines MCC n'ont pas été examinés par les conseils de composantes.

**Venceslas BIRI** répond que cela est probable. Toutefois, les MCC sont remontées par les Directions des composantes.

**Christopher DEGORGUE** demande si la validation du M1 CAPES implique la réalisation de stages en première année.

**Venceslas BIRI** répond par la négative.

**Lionel DUTHEIL** signale que les délais imposés pour la validation des MCC ne permettent pas aux composantes de remonter les documents demandés.

**Gilles ROUSSEL** fait valoir que seule une modification est présentée ce jour.

**Lionel DUTHEIL** croit savoir que d'autres formations ont été modifiées.

**Venceslas BIRI** indique que ces formations ont demandé des modifications mineures.

**Majdi HOCHLAF** explique que le conseil de composante aura lieu le 3 juillet prochain.

Selon **Venceslas BIRI**, les demandes de MCC spécifiques sont remontées relativement tôt.

**Gilles ROUSSEL** propose de passer au vote, avec la modification sur les MCC du M2 Génie civil parcours MMSCT pour ramener à 10/20 la note minimale de validation du stage. Si le conseil de la composante décide de revenir à 12/20, le CAC sera invité à se prononcer par voie électronique avant le 30 septembre.

**Lionel DUTHEIL** n'est pas favorable aux consultations électroniques. Il préconise de maintenir la proposition du CAC au vote du jour. Au-delà, le déroulement de ce point interpelle, sachant que les MCC n'ont pas été examinés par la commission spécialisée enseignement et professionnalisation.

**Venceslas BIRI** le confirme, suite à une contrainte d'agendas des différentes instances et faute de temps.

***Le règlement des études 2023-2024 avec les documents spécifiques sont approuvés à la majorité, soit 41 voix « pour » et 13 « abstentions » des membres présents et représentés, sous réserve de remplacement dans les MCC spécifiques du M2 MMSCT (IFSA) la moyenne minimale de 12/20 à atteindre pour le stage par 10/20.***

## **16. Évolution de l'offre de formation 2023-2024 (vote)**

**Venceslas BIRI** présente les dernières évolutions de l'offre de formation 2023-2024 :

- trois changements de CFA (deux rapatriements au CFA Descartes, un au CFPTS) ;
- réouverture GESCFE/GEDOS (M2 en deux ans, une nouvelle promo tous les deux ans) ;
- fermetures définitives : 4 DU/CU (manque de candidats ou fin de partenariat) + L3 Gestion des entreprises (groupe Alger) + LP AGOAPS (staps – ne répond plus au besoin) + BUT GEA (partenariat Sup'Expertise abandonné) ;
- fermetures provisoires : 3 LP (pas de candidats, CFA non prêt), DU GEDOS, L3 STAPS L.AS ;
- 1 changement d'intitulé (DU Administrateur universitaire devient Engagement universitaire).

Aucune remarque n'a été émise par le collège des formations lors de sa séance du 8 juin.

**Venceslas BIRI** présente les propositions de création d'un DIU et d'une CU :

- DIU « Préparation à la conduite ferroviaire » : formation rémunérée de six mois (+ formation ad-hoc par la SNCF ensuite) pour déboucher sur un emploi de conducteur de train, avec l'université d'Évry – Évaluation « favorable » du rapporteur de la CSEP ;
- CU « Du laboratoire à la route : caractérisation des enrobés » : formation continue courte, en partenariat avec Eiffage – Évaluation « très favorable » du rapporteur de la CSEP.

**Enora LORCY** note, s'agissant du DIU, que même si l'étudiant a validé quelques UE et est admis à redoubler, ces dernières ne seront pas conservées.

**Cécile DORIONS** indique qu'en l'absence d'ECTS sur les UE (les DIU ne sont pas des diplômes nationaux), les UE, même validées, ne sont pas capitalisables à vie.

**Marie-Axelle GRANIER** demande qui est capable de former à la conduite ferroviaire dans notre université.

**Venceslas BIRI** explique que la formation « Préparation à la conduite ferroviaire » comprend deux modules animés par des enseignants de l'université sur l'expression et la communication notamment. Elle est suivie d'autres cours plus techniques dispensés par la SNCF.

**Véronique BOUTEILLER** demande que soit précisé le lieu de dispense de la CU.

**Gilles ROUSSEL** indique que le diplôme n'est pas rattaché à un lieu.

**Florence ROUYER** souhaite savoir si le permis B est nécessaire pour suivre le DIU.

**Venceslas BIRI** répond par l'affirmative. Il existe cependant des moyens pour aider les étudiants à passer leur permis B.

**Gilles ROUSSEL** confirme que la fondation notamment pourrait être sollicitée dans ce cadre.

**Armelle CHABOT** demande si le nombre d'heures est précisé pour chaque formation.

**Venceslas BIRI** répond par l'affirmative. Cette information figure dans le dossier de présentation. Il précise que les DU doivent s'auto-financer.

**Gilles ROUSSEL** ajoute que la formation continue peut être animée ponctuellement par des chercheurs.

***L'évolution de l'offre de formation 2023-2024, telle qu'elle a été présentée lors de la séance est approuvée à la majorité, soit 51 voix « pour » et 1 « abstention » des membres présents et représentés.***

## **17. Mise à jour des modalités de césure à partir 2023-2024 (vote)**

**Venceslas BIRI** explique que la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche, dite loi LPR, a modifié l'article L124-1-1 du Code de l'éducation de façon à rendre possible la césure sous forme de stage. Depuis la loi Stage de 2014, tous les stages doivent s'inscrire dans le cadre d'un cursus de formation comprenant au moins 200 heures d'enseignement. Attention, seuls les stages réalisés dans le cadre d'une césure pourront ne plus être soumis à cette obligation. Ainsi, il est proposé d'adapter une nouvelle fois la procédure de l'université pour permettre à ses étudiants de bénéficier de la césure aussi sous forme de stage(s) non intégré(s) au cursus, dans la limite de 924 heures ou six mois par organisme d'accueil et par an.

**Les nouvelles modalités de mise en œuvre de la césure, applicables à compter de l'année 2023/2024 au sein de l'Université Gustave Eiffel, sont approuvées à l'unanimité, soit 52 voix « pour » des membres présents et représentés.**

## **RECHERCHE**

### **13. Demande d'autorisation d'encadrement d'une thèse sans HDR (avis)**

**Serge PIPERNO** rappelle que l'arrêté sur le doctorat autorise l'encadrement d'une thèse sans HDR, lequel doit néanmoins être soumis à l'avis du CAC. Dans le cas présent, il s'agit d'instaurer une codirection au démarrage de la thèse, entre la personne souhaitant encadrer sans HDR et un professeur de l'école doctorale détenteur d'une HDR. La première doit s'engager moralement à soutenir son HDR dans l'année, et le second doit, lui, s'engager à diriger la thèse si la HDR n'est pas soutenue.

**Serge PIPERNO** ajoute qu'aucune autre dérogation de cette nature ne sera proposée au CAC durant cette année universitaire. La demande d'autorisation d'encadrement d'une thèse sans HDR a reçu un avis favorable de l'Ecole Doctorale.

**Valérie RENAUDIN** annonce que, comme en 2022, elle votera contre cette autorisation et le principe d'une thèse sans HDR.

**La demande d'autorisation d'encadrement d'une thèse sans HDR reçoit un avis favorable à la majorité, soit 43 voix « pour » et 9 voix « contre » des membres présents et représentés.**

## **GOUVERNANCE**

### **7. Pérennisation de l'établissement et sortie de l'expérimentation (information)**

**Gilles ROUSSEL** indique n'avoir aucun retour pour l'instant.

Les critères concernant la pérennisation sont détaillés dans la Lettre d'Orientation Budgétaire et Emplois (LOBE).

Enfin, à la rentrée probablement, une réflexion s'ouvrira sur les questions d'évaluation de l'établissement par le HCERES, au-delà des formations et des composantes de recherche.

**Lionel DUTHEIL** rappelle qu'un certain nombre d'inquiétudes ont été remontées lors du précédent CAC. Ont-elles été traitées ?

**Gilles ROUSSEL** renvoie Lionel DUTHEIL à la LOBE et à la réflexion prévue à la rentrée.

**Majdi HOCHLAF** s'enquiert de l'avis de Gilles ROUSSEL sur le rapport GILLET récemment publié.

Pour **Gilles ROUSSEL**, la question la plus importante est celle de la suppression des alliances au profit d'un pilotage par l'un des cinq organismes. Celle-ci interroge quant au positionnement de l'université et surtout à la capacité d'associer l'ensemble de la communauté. **Gilles ROUSSEL** espère que les organismes sauront solliciter les compétences auprès de ceux qui les possèdent réellement.

**Armelle CHABOT** indique que la lettre de la ministre mentionne la territorialisation alors même que l'université est multi-campus.

**Gilles ROUSSEL** indique que ce terme renvoie au positionnement au sein du territoire et à la capacité de l'État à travailler avec les acteurs locaux. Il n'est pas incompatible avec la notion de multi-campus.

## RECHERCHE

### **10. Évolution des composantes de recherche (information)**

**Serge PIPERNO** indique qu'il existe trois niveaux de discussion :

- les actions à mener pour aider l'université à construire sa future organisation ;
- les décisions prises avec l'HCERES concernant l'auto-évaluation des unités ;
- les conséquences immédiates ou différées en termes d'organisation.

**Serge PIPERNO** évoque une discussion en cours, sollicitée par le Cerema. L'université se montre vigilante vis-à-vis des possibles redondances entre sujets d'unités et équipes isolées.

**Serge PIPERNO** présente le cadrage global sur le devenir des UMR (unités mixtes ou communes à d'autres établissements). L'objectif est d'éviter l'emboîtement d'unités évaluées par l'HCERES, et de donner à terme un statut de composante de recherche à l'ensemble des UMR. Ceci pose donc question pour les départements, qui incluent des UMR à la création de l'université.

S'agissant des départements, il n'existe pas de modèle unique d'évolution. Ceux-ci ont été invités à se mettre en ordre de marche pour dessiner des scénarios qui rentrent dans le cadre et à examiner les possibilités d'évolution (en lien éventuel avec des équipes internes à l'université, mais également externes). Les scénarios envisagés par les cinq départements sont les suivants :

- GERS : maintien d'une unité groupée avec intégration des membres d'une équipe commune avec le Cerema, afin de devenir globalement une UMR ;
- MAST : maintien d'une organisation groupée, mais la présence de l'UMR « Matériaux pour la construction durable » est incompatible avec le souhait de rester une composante groupée, d'où la proposition de constituer une UMR globalement avec le Cerema ou de créer un nouveau laboratoire sans MCD ;
- COSYS : sortie des UMR pour maintenir un COSYS global ou création d'un COSYS de taille inférieure, avec un laboratoire regroupant deux laboratoires actuels (Grettia et ESTAS) - la question de l'intégration d'une équipe du Cerema (en lien avec dans PICS'- se pose également) ;
- TS2 (Transports Santé et Sécurité) : sortie des quatre UMR et maintien d'un TS2 essentiellement composé du LESCOT et du LMA laboratoire Mécanismes d'accidents, ou séparation en deux laboratoires distincts – les entités résultantes étant proches de la masse critique nécessaire à une évaluation par l'HCERES ;
- AME : sortie du LICIT-ECO7 et du LaPEA afin de construire un laboratoire AME qui contiendrait l'ensemble des forces de recherche, hors UMR.

Pour information, la liste provisoire des unités de recherche à faire évaluer par le HCERES a été déposée le 15 mai dernier. Elle sera discutée avec le HCERES à l'automne. Une fois l'établissement pérennisé, la liste de ses composantes pourrait, à son tour, être revue.

**Valérie RENAUDIN** note que la construction du budget 2024 et la campagne emplois 2024 seront élaborés « de manière groupée ou non ». Or l'année 2024 est très proche.

**Serge PIPERNO** explique que la difficulté réside avant tout dans la priorisation des demandes de postes au sein d'un département. Les demandes d'emplois peuvent être remontées dans un document collectif pour l'ensemble du département ou dans des documents distincts. Il faut juste préciser comment les choses sont pensées.

**Valérie RENAUDIN** souligne que d'après la LOBE, un outil sera utilisé dans lequel les composantes seront référencées. Cet outil sera-t-il cadrant pour l'exercice ?

**Serge PIPERNO** n'est pas en mesure de répondre à cette question.

**Valérie RENAUDIN** demande que des décisions claires soient prises.

**Serge PIPERNO** indique qu'il convient de distinguer la politique du fonctionnement.

**Valérie RENAUDIN** juge cette distinction difficile au niveau opérationnel, dans le contexte actuel.

**Serge PIPERNO** réfute cette remarque.

**Valérie RENAUDIN** en conclut que la notion de regroupement concerne uniquement les documents.

**Serge PIPERNO** le confirme.

**Valérie RENAUDIN** souligne que, dans le contexte actuel, le champ lexical employé prête à confusion. Elle ajoute que ses questions visent uniquement à préciser la déclinaison fonctionnelle des décisions. Le manque de clarté conduit à des débats sans fin au sein des départements.

**Serge PIPERNO** accepte d'apporter les précisions demandées dans le document.

**Véronique BOUTEILLER** déduit de la discussion que l'UMR ne peut être qu'extérieure au département.

**Serge PIPERNO** répond par l'affirmative. En revanche, la sortie de l'UMR est une décision prise en concertation avec le département.

**Gilles ROUSSEL** indique qu'une UMR ne peut pas se trouver au sein d'une autre entité évaluée.

## INTERNATIONAL

### **9. Stratégie Europe et international (information)**

**Agnès JULLIEN** indique avoir construit, avec la CSI, les outils incitatifs et une démarche pour décliner la stratégie Europe et international de l'université. Il s'agit de rattacher cette dernière à la stratégie de l'établissement, laquelle est mise en place et actualisée par la présidence, et de la décliner en actions génériques afin d'en assurer un suivi à l'échelle de l'établissement. Ceci permet en outre de répondre aux exigences de l'HCERES.

**Agnès JULLIEN** expose les objectifs de la SEI de l'université Gustave Eiffel. Ceux-ci mettent en lumière une action européenne très soutenue, ainsi que les actions relevant des projets européens, de l'internationalisation des formations, de la structuration de la recherche, de l'accrochage de ces activités au niveau des territoires, et de l'appui aux politiques publiques.

Les autres objectifs sont les suivants :

- animations spécifiques (séminaire sur le Brésil) ;
- cadrage thématique par partenaire et pays cible ;
- les hubs ;
- les écosystèmes de différentes régions européennes et d'ailleurs.

Pour chacun d'eux, les actions génériques pouvant servir aux composantes pour inscrire ou élaborer un dossier d'HCERES, ont été reformulées afin de coller à la dynamique et au vocabulaire actuels.

À ce jour, 23 actions génériques sont suivies.

## RECHERCHE

### **11. Point d'avancement - campagne HCERES (information)**

**Serge PIPERNO** indique que le dossier d'autoévaluation sera à déposer par l'université, pour chaque unité de recherche évaluée, au plus tard le 31 mai 2024. Une journée de lancement dédiée aux établissements sera

organisée par le HCERES le 28 septembre. Les documents ne seront disponibles qu'à compter du 25 septembre prochain et le référentiel d'évaluation sera constitué à la suite d'une délibération de l'HCERES le 20 septembre.

## **12. Actualités doctorales et point d'avancement de la campagne doctorale 2023-2026 (information)**

**Serge PIPERNO** évoque des mouvements de personnel à la VPRI, permettant de se renforcer sur les liens institutionnels de l'université avec les 14 écoles doctorales où elle est accréditée (et les collèges doctoraux correspondants) puis effectue un point d'avancement sur la campagne des contrats doctoraux qui débiteront à la rentrée 2023. Les derniers arbitrages seront effectués le 10 juillet.

S'agissant des concours par ED ou du « concours national », les désistements sont peu nombreux.

La deuxième et dernière promotion de CLEAR-Doc est totalement définie. Le dossier en détaille la répartition par campus et par composante. Deux désistements ont été enregistrés dans la liste principale (16 contrats doctorants) et ont donné lieu au repêchage des deux candidats suivants. Les résultats en matière de cofinancement sont cependant moins satisfaisants que lors de la première promotion, avec essentiellement deux cofinancements de la région Pays de la Loire en sus des cofinancements européens. Le programme CLEAR-Doc devrait mobiliser cinq contrats doctoraux et demi.

À ce jour, huit contrats doctoraux restent à distribuer. La liste complémentaire définitive de l'université sera arrêtée le 10 juillet.

**Valérie RENAUDIN** évoque le processus CLEAR-Doc. La liste complémentaire actuelle compte un certain nombre de candidats ayant obtenu une demi-bourse. De fait, le nombre de contrats doctoraux mobilisés est surprenant.

**Serge PIPERNO** explique que le critère d'excellence passe avant le cofinancement.

**Valérie RENAUDIN** observe qu'un tel engagement financier de la part d'un partenaire international peut donner lieu à collaboration plus soutenue, plus longue.

**Serge PIPERNO** souligne que les projets retenus sont dans CLEAR-Doc. Des collaborations seront mises en œuvre. Reste que, face à un processus privilégiant l'excellence, l'université n'a pas de moyens coercitifs pour inciter les co-financeurs à honorer leurs engagements. Nonobstant, 30 contrats doctoraux supplémentaires ont été signés en deux ans. La situation sera plus difficile en 2024 puisqu'aucun nouveau contrat ne sera signé dans le cadre de CLEAR-Doc.

## **GOUVERNANCE**

### **8. Réorganisation de la Direction Générale des Services (information)**

**Valérie BAUDERE** présente l'historique de la Direction générale des Services. Le rapprochement des services au sein de cette Direction a débuté à la suite du Conseil d'Administration du mois de mars 2021, démarche ayant conduit, en 2022, à l'unification des deux DRH en une DGDRH, à la fusion des deux services informatiques en une seule direction, et à la création du SFA interne. Les réflexions de réorganisation sur les volets immobilier et logistique, engagé l'année passée, ont débouché sur une direction unique, dont la nouvelle organisation se déploie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. 2023 marque la dernière étape structurante du projet de réorganisation de la DGS, qui va concerner l'ensemble de la chaîne financière de la dépense, y compris l'agence comptable. D'autres projets sont cependant prévus :

- début des réflexions entre les attributions du service commun de documentation (DGS) , du service de l'information scientifique et technique (VPRI) et du service de la diffusion des savoirs et ouvertures à la (VPRI) ;
- formalisation et harmonisation de la gestion des contractuels, sous forme de charte, qui pourrait donner lieu à la création d'un service dédié au sein de la DGDRH ;
- réorganisation de la direction de la scolarité, en lien avec la VP FIP.

**Valérie RENAUDIN** souligne les difficultés inhérentes aux diverses réorganisations mises en œuvre. En effet, la capacité de l'université à accompagner la mobilité fonctionnelle ou géographique contribue à son attractivité. Or

ces mobilités posent des problématiques fortes aux agents qui se retrouvent à devoir choisir les solutions les « moins pires ».

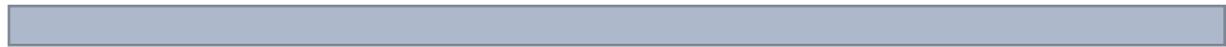
**Valérie BAUDERE** mentionne la création, au sein de la DGS, du pôle Affaires transversales le 1<sup>er</sup> septembre 2022 en charge de travailler, *via* des groupes de travail représentatifs de tous les services et des composantes, sur les processus de mobilités entrantes et sortantes et qui devrait proposer, au mois de juillet, un modèle plus unifié, puis en septembre, un guide unifié. **Valérie BAUDERE** confirme que les réorganisations perturbent l'ensemble des services.

**Valérie RENAUDIN** demande si une communication est prévue sur ce sujet.

**Valérie BAUDERE** répond que cette communication sera diffusée au mois de septembre.

**Gilles ROUSSEL** confirme qu'un travail majeur est mené par Olivier BERTHELOT-EIFFEL notamment, impactant l'ensemble de l'établissement. Celui-ci nécessite du temps d'où l'absence de communication détaillée sur son contenu.

**Valérie BAUDERE** ajoute qu'une communication pertinente nécessite également du temps. Or les services n'en disposent pas forcément.



**Gilles ROUSSEL** remercie les membres de l'instance et leur souhaite de bonnes vacances.

\*\*\*

*La séance est levée à 18 heures.*

Le Président

Gilles ROUSSEL

